

# CPTS Luxeuil

*Bulletin d'information*

---



Rédactrice : BRICE Coralie

Comité de rédaction :

OLIVIER-KOEHRET Martial,

SALOME Sophie

## LE RADON ET SES RISQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA CPTS

Le radon est un **gaz radioactif naturel inodore et incolore**.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration reste généralement très faible. En revanche, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Le radon est classé comme **cancérogène pour le poumon**. En effet, le radon en se désintégrant crée des descendants solides radioactifs qui peuvent une fois inhalés se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon après le tabac (environ 3000 décès par an).

La Haute-Saône est un des départements français soumis aux risques du Radon. Sur le territoire de la CPTS, certaines communes sont même classées en zone 2 voire 3 en raison de leur forte exposition à ce gaz.

La **liste des communes** dites « à risques » est disponible [ici](#).

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés. Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'ARS).

## Comment réduire la concentration en radon dans son habitation ?

- Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour
- Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air et les nettoyer régulièrement
- Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation

## VIGILANCE RENFORCEE VIS-A-VIS DU RISQUE DE TRANSMISSION A L'HOMME DES VIRUS INFLUENZA D'ORIGINE AVIAIRE ET PORCINE

La situation épidémiologique actuelle des **virus influenza aviaires** hautement pathogènes se caractérise par leur diffusion extrêmement rapide.

Plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogènes (IAHP) ont été détectés en France tout récemment. Ce virus a été détecté par RT-PCR chez 4 personnes fortement exposées à des volailles infectées.

**Aucune transmission interhumaine** de ce virus n'a été mise en évidence indiquant à ce stade que le virus ne s'est pas adapté à l'espèce humaine.

Des virus influenza porcins circulent également activement en élevage porcin français.

Cette situation appelle à une **vigilance renforcée** vis-à-vis de ces virus, pour assurer leur surveillance et leur détection chez l'Homme et mettre en œuvre les mesures de prévention.

Il est important d'interroger tout patient présentant de la fièvre et des signes respiratoires sur ses expositions à risque dans les 10 jours précédant les symptômes (contact avec des oiseaux ou porcins sauvages ou domestiques, ou leurs déjections).

Il est recommandé pour les professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires de se faire vacciner contre la grippe saisonnière. Cette **vaccination** ne constitue pas une mesure de protection individuelle contre les virus zoonotiques porcins ou aviaires mais limite le risque de réassortiment entre des virus animaux et des virus humains et prévient la transmission aux animaux des virus de la grippe saisonnière.

Afin de limiter au maximum les risques, des **mesures de protection** doivent être respectées par tous les professionnels ou acteurs susceptibles d'être en contact étroit avec des oiseaux et porcins infectés.

Ces mesures comprennent le port d'équipement de protection individuelle (masque, gants, lunettes, sur-tenu), l'hygiène des mains et la gestion des déchets.

Source : DGS-Urgent n°2022-87

## **DELESTAGE ELECTRIQUES : RECOMMANDATIONS POUR LE MAINTIEN DE LA CHAINE DU FROID DES MEDICAMENTS EN CAS DE COUPURE**

Le département de la Haute-Saône, comme l'ensemble du territoire national, doit faire face à un **risque de rupture d'approvisionnement énergétique**, en raison notamment des conséquences géopolitiques de la guerre en Ukraine.

Si la tension pesant sur l'alimentation en électricité le nécessite, il sera nécessaire d'effectuer des **délestages ponctuels** de courte durée pour conserver l'intégrité du système électrique national.

Les coupures seront organisées sous la forme de deux heures consécutives sur les périodes de forte consommation : 8 h-13 h et 18 h-20 h.

Les professionnels de santé redoutent les opérations de délestage qui pourraient rompre la chaîne du froid nécessaire à la conservation de certains médicaments et vaccins.

A ce titre, le ministère de la Santé a transmis des **recommandations** :

- Mettre des pains de glace dans le frigo.
- Ne pas ouvrir les portes.
- Vérifier après la coupure si la température n'a pas dépassé 8°C

Nous vous recommandons de vous inscrire dès maintenant à l'alerte Ecowatt, service permettant de savoir si des délestages sont prévisibles dans les jours/heures à venir (<https://www.monecowatt.fr>).

**Plus d'informations sont publiées régulièrement sur notre site internet.**

### **SITE INTERNET**

<https://www.cpts-luxeuil.fr>

Rédigé en décembre 2022

**Document libre de droit**